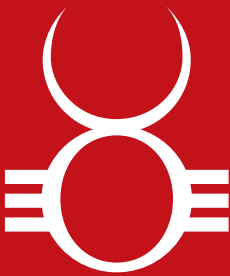


PRÊTS



BOAD



www.boad.org

PRÊTS

Description du produit : Prêts à moyen et long terme au secteur privé.

Bénéficiaires : Toute personne morale ressortissant de l'UEMOA ou non, désirant investir dans des opérations productives dans la zone UEMOA.

Objet : Financement d'opérations de production ou de distribution de biens et services ou de transfert de propriété des moyens de production ou de distribution à des ressortissants de l'UEMOA.

Conditions d'intervention :

- i) localisation du projet dans un Etat membre de l'UEMOA;
- ii) existence juridique réelle de la société de gestion de projet;
- iii) mode de gestion de type privé, avec une organisation et un fonctionnement conformes aux règles de l'art en la matière.

Domaines d'intervention : industrie, transport, mines, agro-industrie, hôtellerie, tourisme, infrastructures, énergie, télécommunications, autres entreprises de service, etc.

Montant maximum : 50% du coût total hors taxes du projet (y compris le besoin en fonds de roulement) ; ce montant ne pouvant excéder 7% des fonds propres pour risque de la BOAD pour les projets régionaux, les projets de privatisation, les projets relevant des secteurs des mines et de l'énergie ainsi que les projets en faveur des Institutions Financières Nationales (IFN) et 5% des Fonds Propres pour risque de la Banque pour tout autre projet ; un apport en fonds propres minimum de 15% pour les projets d'extension et de modernisation et de 35% du coût toutes taxes comprises pour les projets en création, est requis. La participation d'au moins une banque locale au financement du projet est également requise pour le bouclage du plan de financement ;

Taux d'intérêt : fonction du risque et du coût des ressources mobilisées. Le taux d'intérêt est Hors Taxes (HT). Le prêts de la BOAD n'est pas soumis à la TAF ;

Devise : Franc CFA ;

Durée : 10 ans maximum incluant un différé pouvant aller jusqu'à 02 ans ;

Commission d'engagement : 0,5% du montant des sommes engagées non encore décaissées ;

Frais de dossiers : 1 % flat HT du montant du prêt octroyé. (20% des frais de dossiers sont requis avant les due diligences de terrain) ;

Garanties : à déterminer en fonction du profil du risque de commun accord avec le promoteur.

Documents à fournir :

- i) Requête formelle de financement (lettre, télécopie, etc.) indiquant le montant et les caractéristiques du concours sollicité, à l'attention du Président de la BOAD ;
- ii) Etude de faisabilité détaillée du projet comprenant notamment : le cadre institutionnel et réglementaire du projet ; une étude de marché (offre, demande, prix et acteurs) ; une étude technique d'avant-projet détaillée pour le volet génie-civil ; les cotations des fournisseurs pour l'outil de production et les équipements divers, l'organisation administrative, technique et commerciale à mettre en place pour l'exécution et l'exploitation du projet ; le rapport d'expertise des biens existants en cas d'apport en nature ou de projet de rachat d'entreprises ; les hypothèses détaillées sous-tendant les prévisions financières et économiques du projet
- iii) Références techniques et financières du partenaire technique, financier ou commercial,
- iv) Rapports d'activités, états financiers certifiés et rapports du Commissaire aux comptes relatifs aux trois derniers exercices de la société de gestion (pour les projets d'extension ou de modernisation) ;
- iv) Statuts et registre du commerce actualisés de la société de gestion du projet ;
- vi) Profil de garanties proposées (caution solidaire des principaux promoteurs, nantissement du fonds du commerce étendu aux matériels et équipements, hypothèque sur les terrains, garantie financière, ...) ;
- vii) Etude d'impact environnemental et social (EIES) du projet ainsi que le Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) y relatif et le certificat de conformité environnemental ou permis environnemental du projet délivré par les Autorités nationales ;
- viii) Tout autre document ou information jugé utile.